



Public

BR : Toute personne de l'entreprise chargée d'assurer des interventions en très basse tension (TBT) ou basse tension (BT). Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise. Elle va avoir une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.

BC : Personne chargée d'assurer des interventions en basse tension.

La consignation est la mesure de prévention à mettre en œuvre pour exécuter les opérations hors tension
B1 OU B1 V Exécutants d'opérations électriques, Chargés de Travaux antérieurement habilités B2, B2V ou B2V Essai, Chargés d'Intervention Générale

BO HO HOV EXECUTANT : Exécutant de travaux non électriques.

Personne assurant des opérations sous la conduite d'un Chargé de Travaux, d'un Chargé d'Intervention Générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques, ou d'un Chargé de Chantier

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment)



Pré-requis techniques

- ⊕ Personnel électricien

L'habilitation (valable 3 ans) est obligatoire pour effectuer toute opération sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

- ⊕ Local électrique
- ⊕ Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension BT
- ⊕ Equipement permettant un dépannage et une connexion
- ⊕ Equipements de protection (ex : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...)
- ⊕ Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr)- réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement



Durée
3 jours



Lieu
INTER : CER 92 ou plateforme technique / INTRA : Entreprise



Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Le stagiaire doit être capable :

- ⊕ de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- ⊕ d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- ⊕ de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- ⊕ de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



Animation

Formateur en prévention des risques électriques



Méthode pédagogique

- ⊕ Exposés et démonstrations
- ⊕ Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique
- ⊕ Remise d'un mémento selon la Norme NF C 18-510



Modalités d'évaluation

- ⊕ Tests théoriques et pratique



Sanction

- ⊕ Attestation de formation
- ⊕ Avis écrit du formateur précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et savoir-faire
- ⊕ Titre d'habilitation



Contenu

TRONC COMMUN

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension : reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites : identifier les limites et les zones d'environnement
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation : *lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation*
- Préciser les rôles de chacun : différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique : *analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole etc.) : *identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation : *identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement : *assurer la surveillance électrique de l'opération*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique : *appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique*

MODULE « BR - INTERVENTIONS BT GENERALES »

- Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
- Nommer les informations à échanger au transmettre au chargé d'exploitation électrique.
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).

HABILITATION ELECTRIQUE BR BC - B1 B2 B1V B2V B2V ESSAI

- Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
 - Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
 - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).
 - Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés
 - Réaliser les opérations de consignation.
 - Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
 - Effectuer une opération de dépannage.
 - Effectuer une opération de mesurage et essai.
 - Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE « BC – CONSIGNATION EN BASSE TENSION »

- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
 - Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en 2 étapes)»
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés.
 - Réaliser les opérations de consignation.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme

MODULE « B1 B2 B1V B2V –EXECUTANT ET CHARGE DE TRAVAUX

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
 - Pour les executants :
 - Respecter les instructions données par le chargé de travaux ;
 - Rendre compte de son activité
 - Pour les chargés de travaux :
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
 - Rendre compte de son activité.
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
 - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail. (pour B2 et B2V).
 - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.). (pour B1V et B2V).
 - Respecter la zone de travail.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

HABILITATION ELECTRIQUE BR BC - B1 B2 B1V B2V B2V ESSAI

- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux).
 - Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
 - Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
 - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
 - Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
 - Effectuer la deuxième étape de consignation.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

MODULE « B0 H0 H0V - EXECUTANTS DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE »

- Nommer les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - Appliquer les prescriptions.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE « B0 H0 H0V - CHARGE DE CHANTIER NON ELECTRIQUE »

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
 - Identifier les acteurs concernés.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
 - Définir et mettre en place la zone de travail.
 - Faire appliquer les instructions de sécurité.
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
 - Analyser les risques pour une situation donnée

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire sur fondamentaux définis par la Norme NF C 18-510
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la Norme susmentionnée



Législation

Articles L4121 et suivants du Code du travail

Articles R.4544-9 et R.4544-10 et L.4121-1 à L.4121-5 du Code du Travail, Norme NF C 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique », 2012

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles



Tarif(s)

INTER : 610€ HT/ personne – INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non